

Conseil communal de Jalhay du 25 avril 2022

7 points étaient à l'ordre du jour de cette séance publique.

Le Conseil communal a tout d'abord pris connaissance du rapport d'activités 2021 de la Commission locale pour l'énergie du CPAS. Ce dernier concerne les défauts de paiement de factures d'énergie par des citoyens de notre commune.

Ensuite, malgré l'abstention de l'opposition, le Conseil a approuvé le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et annexes de l'exercice 2021 du CPAS.

Bien que le groupe Choisir Ensemble se soit abstenu, le Conseil a approuvé le compte communal de l'exercice 2021, le bilan et le compte de résultats. Les résultats au service ordinaire présentent un boni de 835.663 € à l'exercice propre (1.635.375 € avec les exercices précédents). Les augmentations de recettes par rapport à 2020 se montent principalement à 188.000 € (Fonds des Communes), 132.000 € (IPP) et 133.000 € (recettes de ventes de bois). Les recettes de l'IPP sont toutefois inférieures de 178.121 € par rapport à ce qui avait été budgétisé. Les augmentations de dépenses s'élèvent à 428.000 € (indexation des salaires, 2ème pilier de pension, passage de 101 agents communaux à 114, ...), 66.000 € (transfert vers la zone de secours), 171.000 € (intervention du CPAS). La trésorerie atteint 5.600.000 € et la charge de la dette 691.111 €.

A l'extraordinaire, les recettes s'élèvent à 3.731.695 € et les dépenses à 5.017.511 €. Le déficit s'explique par le fait que les fonds d'emprunts sont mis à disposition ultérieurement. Nous pouvons citer quelques dépenses extraordinaires (72.121 € - matériel informatique, 137.952 € - panneaux photovoltaïques, 178.000 € - travaux de voirie, 73.000 € - véhicules, 158.800 € - remplacement des éclairages publics par des LED, ...).

A l'unanimité, le Conseil a :

- désigné un membre suppléant de la première composante de la Commission Communale de l'Accueil à l'Enfance (Luc Bawin du groupe Choisir Ensemble).
- approuvé les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du 28 juin 2022.

Nous avons assisté à 2 interpellations citoyennes.

En premier lieu, Mme Anne Fransolet a interpellé le Conseil à propos de la destruction du corps de la maison communale de Sart et sa reconstruction tout en gardant les 3 façades à rue.

Certains Sartois auraient préféré la conservation de la salle des mariages, ainsi que son escalier et uniquement reconstruire les ailes latérales. Ils sont également préoccupés par la durée des travaux (2 à 3 ans) et le trafic accru dans les rues avoisinantes pendant le chantier.

Le projet de construire un immeuble du CPAS ailleurs que sur la place de Sart avait été abandonné par la majorité précédente.

Il est très difficile de faire autrement que de détruire l'ancien bâtiment et de le reconstruire, car la région wallonne impose qu'il soit quasi zéro énergie et qu'il permette l'accès aux PMR. L'actuel bâtiment étant sur 3 ou 4 niveaux différents, l'adaptation n'aurait pas été aisée (les cages d'escalier sont en outre fixées dans les murs).

Les façades arrières seront en crépi blanc (il s'agit de la couleur identique à celle du bâtiment dans le passé). L'utilisation du crépi (risquant de mal vieillir) comme choix de matériau n'a cependant pas été justifié.

En second lieu, Mr. Robin Guidolin a interpellé le Conseil à propos de l'insécurité routière régnant dans le Wayai pour les usagers faibles. Depuis 2 ans, le collectif de citoyens n'a pas reçu de nouvelles concernant les adaptations routières et les radars préventifs. La commune explique ce retard par la crise du COVID et les travaux engendrés par les inondations de 2021. Une analyse du SPW a été réalisée. Des chicanes et des panneaux de priorité de droite vont être installés (budget global 50.000 €) et 6 radars préventifs ont été commandés (2 sont prévus pour le Wayai).

Dans les divers, nous apprenons que des aménagements vont être réalisés dans le centre de Solwaster pour 5 emplacements de stationnement.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC (Actions Citoyennes)